

Département de la Côte d'Or

Arrondissement de Dijon  
Canton de Dijon VI

Commune de  
**Corcelles-les-Monts**

**PROCES VERBAL**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 14 DECEMBRE 2022 A 19H30**  
(DATE DE CONVOCATION : 09 DECEMBRE 2022)

Présents : Nathalie BERTILLON, Céline COPUR, Christine GAVAND TUPINIER, Hervé GUINOT, Gérard HERRMANN, Yves LAPLACETTE, Monique LEMAIRE, Emanuela PALHEIRO, Patrick PARISE

Excusés : Alain GROSDÉMANGE, pouvoir à Gérard HERRMANN  
Michael LEGRAND

Absent : /

Secrétaire : Christine GAVAND TUPINIER

**Ordre du jour**

00 - Approbation du précédent procès-verbal

01 - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du  
Budget Primitif 2023

02 - Réhabilitation du complexe communal : présentation de l'avant projet définitif et  
prises de décision

03 - Cimetière : Reprise de 4 emplacements

04 - Informations et questions diverses

**00 - Approbation du dernier procès-verbal**

Le procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

**01 - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du  
Budget Primitif 2023**

En raison d'absence d'éléments chiffrés à communiquer aux membres du conseil, ce point sera débattu lors du prochain conseil.

**02 - Réhabilitation du complexe communal : présentation de l'avant projet définitif et  
prises de décision**

Monsieur le Maire présente l'avant projet définitif (APD) du complexe communal communiqué par le cabinet System Architecture. Estimation des dépenses à hauteur de 380 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant projet définitif présenté
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions pouvant être obtenues pour ce projet
- **AUTORISE** le Maire à prendre des contacts auprès de trois établissements bancaires pour le financement nécessaire à la réalisation de ce projet.

**03 - Cimetière : Reprise de 4 emplacements**

Monsieur LAPLACETTE informe l'assemblée que toutes les démarches administratives ont été effectuées afin de procéder au relevage de 4 tombes considérées comme abandonnées. Il s'agit des concessions BERGERY, BROSELARD, BAILLY et LABROSSE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE**, le Maire de prendre contact avec une entreprise spécialisée pour procéder au relevage des tombes ci-dessus mentionnées.

#### **04 - Informations et questions diverses**

- Vœux du conseil municipal le 3 janvier 2023
- Réunion publique le 1<sup>er</sup> février 2023 avec le comité d'organisation « le festival VYV »

Séance levée à 20h30

**Le Maire,**  
**Gérard HERRMANN**

**La Secrétaire,**  
**Christine GAVAND TUPINIER**